

**ALLOCUTION DE CLOTURE  
DE M. BERNARD FRESARD  
PRESIDENT DE L'AFCA-CIAL**

**ASSEMBLEE GENERALE  
PARIS – MAISON DE LA CHIMIE  
VENDREDI 14 JUIN 2013**



**PARIS, LE 14 JUIN 2013**

Mesdames, Messieurs,  
Chers amis,

Je tiens à remercier chacun de sa présence à cette assemblée générale annuelle au cours de laquelle nous avons pu réfléchir ensemble aux nombreuses préoccupations de nos différents secteurs d'activité.

Ces remerciements s'adressent en particulier aux représentants des Ministères de l'Agriculture et de l'Economie et des Finances ainsi qu'à ceux des organisations professionnelles avec qui nous travaillons au quotidien pour permettre au secteur de la nutrition animale française de continuer à exprimer son savoir-faire.

Merci également à l'ensemble des administrateurs, aux membres du Bureau ainsi qu'aux participants des commissions et groupes de travail techniques issus de nos entreprises adhérentes pour leur présence aux nombreuses réunions et leur implication dans la vie de notre association.

J'associe naturellement à ces remerciements les permanents de l'AFCA-CIAL, Anne, Muriel et François, qui, malgré une équipe réduite, apportent un service d'une grande efficacité au nombre croissant de nos entreprises adhérentes, dans la diversité de leurs activités.

Notre table ronde a été l'occasion d'aborder de façon très concrète les principales thématiques liées à la réglementation qui préoccupent plus particulièrement nos entreprises et je remercie les participants de la qualité de leurs échanges.

Je souhaiterais revenir sur certains dossiers :

↳ Le premier concerne les **suppléments nutritionnels** sur lequel l'AFCA-CIAL s'était fortement investie depuis 25 ans. L'administration française, confrontée à une opposition de toute évolution de la législation européenne, a en effet décidé de mettre fin à la spécificité de ces produits, principalement la possibilité d'apport accru de vitamines ou d'oligo-éléments sur une courte période. Le code de bonnes pratiques validé fin 1996 qui encadrait les suppléments nutritionnels ne doit donc plus être utilisé comme guide de référence.

Désormais, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, l'ensemble des fabrications de spécialités nutritionnelles devront être en stricte conformité avec la réglementation européenne des **aliments diététiques**.

L'AFCA-CIAL déplore la disparition des suppléments nutritionnels et sera très vigilante sur l'application harmonieuse et dans une saine concurrence des nouvelles règles, aussi bien en France que pour les produits fabriqués à l'étranger.

Afin de permettre à tous de s'adapter dans les délais au nouveau cadre réglementaire, l'AFCA-CIAL a organisé une réunion d'information le 14 mai dernier à destination de l'ensemble des opérateurs concernés qui a rassemblé une importante assistance.

↳ Le deuxième thème sur lequel je souhaite revenir est celui du **processus de réautorisation des additifs pour la nutrition animale**. Nous assistons en effet à de nombreux bouleversements pour l'apport aux animaux de certains additifs essentiels tels que vitamines ou oligo-éléments : baisse des teneurs maximales autorisées, restrictions d'emploi pour certaines espèces, modifications des conditions de fabrication ou de distribution des aliments...

A titre d'exemple, le futur règlement d'autorisation de l'oligo-élément cobalt prévoit, pour les formes d'apport qui représentent aujourd'hui la quasi-totalité de la supplémentation, qu'elles ne puissent être utilisées que dans des aliments se présentant sous forme de granulés. Cela constituerait une entrave majeure à l'apport de cobalt aux ruminants dont la complémentation se fait par des aliments minéraux dont une grande part se présente aujourd'hui sous forme de poudres ou de semoulettes. Nous avons alerté les autorités françaises et européennes de ce problème.

↳ Je voudrais également dire quelques mots d'**OQUALIM** qui fédère les actions relatives à la qualité et à la sécurité sanitaire dans le secteur de la nutrition animale. L'AFCA-CIAL y apporte, aux côtés de Coop de France Nutrition Animale, du SNIA et de QUALIMAT, son expertise sur les métiers de ses adhérents. Je tiens ainsi à saluer chaleureusement mes confrères Jean-Luc CADE, Président de COOP de France Nutrition Animale, et Alain GUILLAUME, Président du SNIA et ai une pensée pour QUALIMAT qui tient aussi son assemblée générale aujourd'hui à côté de Nantes.

Je me félicite du fort engagement des adhérents de l'AFCA-CIAL dans les démarches d'OQUALIM et invite ceux qui hésiteraient encore à venir bénéficier de cette expertise commune et à s'inscrire dans l'action collective de référence en France pour la garantie de qualité et de sécurité de nos produits.

Aujourd'hui, en l'espace de deux ans, 17 usines de fabrication d'aliments minéraux et 11 usines de fabrication de prémélanges, représentant dans les deux cas les deux tiers de la production nationale, ont été certifiées OQUALIM. Je sais que d'autres entreprises se préparent également pour la certification. OQUALIM a engagé un important travail visant à construire un guide de bonnes pratiques et un système de certification uniques pour l'ensemble des fabricants du secteur de la nutrition animale en France. Il devrait être opérationnel début 2015. Par ailleurs, OQUALIM travaille également à la reconnaissance mutuelle avec les autres systèmes existant à l'étranger. Celle-ci devrait intervenir très prochainement avec le GMP sous l'égide d'OVOCOM en Belgique.

La deuxième grande démarche d'OQUALIM est l'animation de plans d'autocontrôles mutualisés sur les contaminants. C'est ainsi que l'Observatoire AFCA-CIAL sur les métaux lourds et dioxines-PCB qui fonctionnait depuis 2002 a cédé la place en 2012 au plan « autocontrôles compléments » au sein d'OQUALIM. Ce plan, adapté aux fabricants de prémélanges, d'aliments minéraux et autres compléments, a permis la mutualisation en 2012 de 3 300 analyses sur différents lots de matières premières et additifs. Sa mise en place s'est accompagnée d'une adhésion massive des entreprises dès la première année et je me félicite que de nouveaux participants aient rejoint la démarche en 2013. Cette année, le plan « autocontrôles compléments » rassemble ainsi 98% de la production de prémélanges, 88% des aliments minéraux, 97% des aliments diététiques et 77% des aliments liquides.

Vous avez compris que nos entreprises ne baissent pas les bras pour apporter toujours plus d'expertise et de solutions à l'élevage et c'est pourquoi nous ne comprenons pas l'accumulation de contraintes réglementaires qui viennent entraver nos activités.

Difficile de participer à la course à la compétitivité si chère à nos gouvernants avec deux boulets aux pieds. Car, outre une réglementation communautaire de plus en plus lourde et souvent appliquée de façon disparate par certains de nos partenaires de l'Union européenne, nos entreprises doivent faire face à un ajout de contraintes nationales, notamment en matière de fiscalité.

Nous sommes ainsi toujours dans l'attente d'une instruction claire sur les taux de TVA applicables aux produits pour la nutrition animale. La rédaction du texte de référence pour notre secteur date en effet de plus de 30 ans et ne correspond plus en rien aux catégories réglementaires actuelles pour nos produits.

Toujours en matière de fiscalité, nous ne pouvons que dénoncer la mise en place prévue prochainement d'une écotaxe « poids lourd » qui est un vrai « coup de poignard » pour nos activités.

Je vous laisse le soin de trouver dans notre rapport d'activité une information plus détaillée sur la diversité des actions conduites par l'AFCA-CIAL au cours de ces derniers mois.

Je me félicite de voir le nombre de nos entreprises adhérentes augmenter chaque année, preuve de la vitalité de notre syndicat et de la qualité du service qu'il apporte à chacun d'entre nous.

Notre pays a des atouts formidables en matière d'élevage et nous ne pouvons pas accepter avec fatalisme de voir des pans entiers de notre économie vaciller ou s'effondrer. Il y a de la place en France pour tous les types d'élevage répondant à la demande diversifiée des consommateurs. Restaurer la compétitivité de nos filières d'élevage consiste d'abord à leur redonner de l'air et à permettre aux éleveurs et à nos entreprises d'exprimer pleinement leurs capacités de production et d'innovation au service de l'économie de notre pays et dans le souci de l'environnement et des attentes de la société. Pour pouvoir continuer à parler de développement durable, il faut dès aujourd'hui avoir le courage politique de se donner les moyens de le mettre en place.

Cela se fera par un travail en concertation de l'ensemble de la profession, avec une écoute et un partenariat renforcés de nos administrations de tutelle. Pour être comprise et correctement appliquée, la réglementation doit être un cadre adapté et proportionné à l'urgence des enjeux de notre pays.

Je vous remercie de votre écoute et vous invite à poursuivre nos discussions en toute convivialité autour d'un déjeuner-cocktail.

**BERNARD FRESARD**  
**PARIS, LE 14 JUIN 2013**